

053643

24 SEP. 2012

6307

ADV MED HOLDING
Société par action simplifiée
Au Capital de 348.000 euros
Siège social :
3, rue Louis Fournier
ZA des Platanes
77100 - MEAUX
R.C.S. MEAUX B 482 065 745

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

En date du 18 septembre 2012

L'AN DEUX MIL DOUZE,
LE DIX HUIT SEPTEMBRE,
A DIX HUIT HEURES,

Les associés de la société ADV MED HOLDING, société par actions simplifiée, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convocation du Président.

Chaque associé a été régulièrement convoqué.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé en entrant en séance.

Monsieur Christian ROCTON préside la séance en sa qualité de Président de la société.

La Société AUDIT MAIZIERE CS ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 3.480 actions sur les 3.480 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer sous la forme extraordinaire.

Le Président met à la disposition des associés :

- une copie de la lettre de convocation des associés ;
- une copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;
- le rapport du Président ;
- les statuts de la Société.

Pro

Il rappelle que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition des associés au siège social pendant les 15 jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- modification de la date de clôture de l'exercice social ;
- modification corrélative de l'article 19 des statuts ;
- pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture de son rapport, et déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des associés après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 décembre de chaque année, à compter de ce jour.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 6 mois jusqu'au 31 décembre 2012.

En conséquence l'article 19 des statuts est modifié comme suit :

ARTICLE 19 EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés votants

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs :

Au Président avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent ;

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés votants

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à Dix neuf Heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Copie Certifiée Conforme

Le Président

Monsieur Christian ROCTON

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'C' shape that crosses itself and ends with a horizontal stroke.

CR